

Décision

Générale

colonial

Décision n° 762/SG accordant une autorisation préalable de construire à M. Mohamed Awad Mohamed.

n° 762/SG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
17 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à M. Mohamed Awad Mohamed l'autorisation préalable de construire un immeuble de deux logements à deux niveaux, sis à Ambouli (titre foncier n° 882). La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Chef de District de Djibouti suivant la procédure réglementaire.